# **Communiqué de presse**

**L'industrie laitière soulagée par l'accord Brexit**

**Un coup de chance bienvenu pour le secteur laitier**

**en cette période difficile de Covid**

**Leuven, le 24 décembre 2020 –**  **L'industrie laitière est soulagée de l'accord conclu aujourd'hui entre l'UE et le Royaume-Uni sur le Brexit. Avec des exportations de 300 millions d'euros par an, le Royaume-Uni est la quatrième destination d'exportation de l'industrie laitière belge. En outre, l'UE exporte beaucoup de produits laitiers vers le Royaume-Uni. Avec un no-deal, de lourds prélèvements, qui pourraient atteindre jusqu'à 70 %, réduiraient considérablement les exportations.**

**"L'accord Brexit est un coup de chance bienvenu pour le secteur laitier en cette année difficile de Corona, avec des prix des produits laitiers en baisse et des pertes importantes de ventes et de marges. Un "no-deal" aurait été un coup de trop", déclare Renaat Debergh, administrateur délégué de la Confédération belge de l'industrie laitière.**

**Malgré l'accord, l'industrie laitière sera confrontée à des procédures administratives et logistiques plus lourdes lorsqu'elle exportera au Royaume-Uni.**

**Le Royaume-Uni est la 4e destination des exportations de produits laitiers**

Avec 300 millions d'euros d'exportations de produits laitiers en provenance de Belgique, le Royaume-Uni est la 4e destination d'exportation la plus importante pour notre pays. Seuls nos pays voisins, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne, sont de plus gros acheteurs de produits laitiers belges. L'industrie laitière belge exporte principalement du fromage, des boissons lactées, des produits laitiers fermentés, et de la glace vers le Royaume-Uni. Pour le fromage, il s'agit principalement de fromage fondu et de mozzarella. Pour ce dernier, un droit d'importation de 70% menaçait, ce qui aurait bien sûr eu un impact négatif sérieux sur les exportations. Malgré l'accord, l'industrie laitière sera confrontée à des procédures administratives et logistiques plus lourdes lorsqu'elle exportera au Royaume-Uni.

**Les effets indirects d'un no deal auraient également été importants**

L'UE est un exportateur majeur de produits laitiers vers le Royaume-Uni, qui n'est pas autosuffisant en produits laitiers. Si ces exportations devaient diminuer de manière significative dans un scénario de no deal, le marché des produits laitiers, qui est principalement un marché européen, serait durement touché. Cela aurait également été grave dans notre pays.

Une comparaison avec l'embargo sur les produits laitiers en Russie en 2014 est éclairante. À peine 1 % des exportations belges de produits laitiers étaient destinées vers la Russie. Néanmoins, le secteur laitier belge a été durement touché. L'UE exportait beaucoup de fromage et de beurre vers la Russie. En conséquence, une forte pression sur les prix s'est exercée sur le marché européen des produits laitiers. Ces effets négatifs ont également été ressentis dans toute leur ampleur dans le secteur laitier belge. Les quantités de fromage et de beurre exportées par l'UE vers le Royaume-Uni sont deux fois plus élevées que les volumes perdus lors du blocus russe. En outre, l'UE exporte beaucoup de yaourts et d'autres produits laitiers vers le Royaume-Uni.

**Une année lourde avec Corona**

Malgré des ventes plus élevées dans le commerce de détail dans notre pays, l'industrie laitière est confrontée à des chiffres négatifs en 2020. La disparition temporaire du horeca et du food service au niveau national et dans une grande partie de l'UE, ainsi que la réduction des exportations de produits laitiers en général, entraînent une perte annuelle de ventes allant de 10 à 25 % selon l'entreprise laitière. Un "no-deal" aurait été un coup de trop.

**Annexe : chiffres d’exportation de produits laitiers belges par pays de destination**



Source : NBB

**Destinations d’exportation pour les produits laitiers belges en 2019**



**(Fin du communiqué de presse)**

**\* \* \***

**Pour de plus amples informations ou pour une interview, vous pouvez contacter**Renaat Debergh, administrateur délégué et porte-parole, Mobile: 0476/42.00.06